

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>11 886-D</b>		<b>DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300406</b>	Date de révision	<b>16.11.2012</b>
Version	<b>1.0</b>	Date d'impression	<b>28.02.2013</b>
Numéro de la matière	<b>1060860</b>	Page	Page 1 of 14

## 1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### Identificateur de produit

Numéro de la matière : **1060860**

Nom commercial : **11 886-D**  
DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Revêtement céramique destiné à subir un traitement thermique sur le verre et la céramique.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Ferro Spain, S.A.  
Carretera Valencia-Barcelona Km 61,5  
12550 Almazora (Castellón)

Téléphone : +34964504450  
Téléfax : +34964504421  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : gestion.msds@ferro.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

CHEMTREC Numéro local : +(33)-975181407  
CHEMTREC Numéro International : 1-703-527-3887 appelez gratuitement

## 2. Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1A	H360Df: Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2	H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Toxique pour la Reproduction, Catégorie 1	R61: Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
---	---

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

11 886-D		DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG	
Spécification du produit	RS_FP_300406	Date de révision	16.11.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1060860	Page	Page 2 of 14

Nocif	R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
Toxique pour la Reproduction, Catégorie 3	R62: Risque possible d'altération de la fertilité.
Dangereux pour l'environnement	R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R33: Danger d'effets cumulatifs.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H332	Nocif par inhalation.
H360Df	Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

<b>Prévention:</b>	
P201	Se procurer les instructions avant utilisation.
P260	Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P281	Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
<b>Intervention:</b>	
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P391	Recueillir le produit répandu.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:  
65997-18-4 frites, produits chimiques (contient plomb, cadmium)

### Étiquetage supplémentaire:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>11 886-D</b>		<b>DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300406</b>	Date de révision	<b>16.11.2012</b>
Version	<b>1.0</b>	Date d'impression	<b>28.02.2013</b>
Numéro de la matière	<b>1060860</b>	Page	Page 3 of 14

### 2.3 Autres dangers

Pas d'information disponible.

## 3. Composition/ informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
frites, produits chimiques (contient plomb, cadmium)	65997-18-4 266-047-6 01- 2119548361- 42-xxxx	T-N; R61- R20/21/22-R33- R62-R50/53	Repr. 1A; H360Df Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	>= 25 - < 50

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.  
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## 4. Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.  
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- En cas d'inhalation : Consulter un médecin après toute exposition importante.  
En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.  
Enlever les lentilles de contact.  
Protéger l'oeil intact.  
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>11 886-D</b>		<b>DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300406</b>	Date de révision	<b>16.11.2012</b>
Version	<b>1.0</b>	Date d'impression	<b>28.02.2013</b>
Numéro de la matière	<b>1060860</b>	Page	Page 4 of 14

spécialiste.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
 Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.  
 Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
 Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
 Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin du travail responsable.

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
 Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

11 886-D		DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG	
Spécification du produit	RS_FP_300406	Date de révision	16.11.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1060860	Page	Page 5 of 14

Assurer une ventilation adéquate.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

- : Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Éviter la formation de poussière.
- Éviter l'inhalation de la poussière.
- Assurer une ventilation adéquate.
- Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

## 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement :
- : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
  - Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
  - En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage :
- : Ramasser et évacuer sans créer de poussière.
  - Balayer et enlever à la pelle.
  - Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

## 6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils pour une manipulation sans danger :
- : Éviter la formation de particules respirables.
  - Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
  - Équipement de protection individuel, voir section 8.
  - Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
  - Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
  - Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

- Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :
- : Éviter la formation de poussière.
  - Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Exigences concernant les aires de stockage et les :
- : Entrée interdite à toute personne étrangère au service.
  - Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

11 886-D		DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG	
Spécification du produit	RS_FP_300406	Date de révision	16.11.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1060860	Page	Page 6 of 14

conteneurs Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Autres données : Conserver dans un endroit sec.  
Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

: Consulter les directives techniques pour l'utilisation de cette substance/ce mélange.

## 8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Exprimé comme	Mise à jour	Base
frittes, produits chimiques (contient plomb, cadmium)	65997-18-4	VME	0,1 mg/m3	Plomb	2007-12-01	FR VLE
Information supplémentaire:						
		VME	0,05 mg/m3	cadmium		
Information supplémentaire:						

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.  
Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Dans le cas où la concentration de la poudre dépasse 10 mg/m3 le masque anti-poussière est recommandé.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>11 886-D</b>		<b>DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300406</b>	Date de révision	<b>16.11.2012</b>
Version	<b>1.0</b>	Date d'impression	<b>28.02.2013</b>
Numéro de la matière	<b>1060860</b>	Page	Page 7 of 14

- Protection des mains : Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.  
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.
- Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure  
Porter des protections oculaires fermées, ne pas porter de lentilles.  
Pour le choix des lunettes de sécurité, se conformer aux normes CEN: EN 165, EN 166, EN 167, EN 168 relatives à la protection contre la poussière, les fumées, les brouillards et les vapeurs. Marquage "CE" de catégorie II.  
La visibilité à travers les lunettes doit être optimale et ces éléments doivent être nettoyés sur une base quotidienne; ces protecteurs doivent être périodiquement désinfectés suivant les instructions du fabricant.  
Les indicateurs de détérioration peuvent être : le jaunissement des verres, les rayures, éraflures sur les verres.
- Protection de la peau et du corps : Tenue de protection étanche à la poussière  
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
- Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.  
Ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

#### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

- Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

## **9. Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

- Aspect : poudre
- Couleur : vert
- Odeur : inodore

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>11 886-D</b>		<b>DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300406</b>	Date de révision	<b>16.11.2012</b>
Version	<b>1.0</b>	Date d'impression	<b>28.02.2013</b>
Numéro de la matière	<b>1060860</b>	Page	Page 8 of 14

Seuil olfactif	: non applicable
pH	: donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	: donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: non applicable
Point d'éclair	: , non applicable
Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: donnée non disponible
Vitesse de combustion	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: donnée non disponible
Densité relative	: donnée non disponible
Hydrosolubilité	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: non applicable
Température d'auto-inflammabilité	: donnée non disponible
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: non applicable
Propriétés explosives	: donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Masse volumique apparente	: donnée non disponible
---------------------------	-------------------------

## 10. Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Information supplémentaire: Pas de dangers particuliers à

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

11 886-D		DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG	
Spécification du produit	RS_FP_300406	Date de révision	16.11.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1060860	Page	Page 9 of 14

signaler.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : donnée non disponible

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Stable dans des conditions normales.

### 11. Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Produit

- Toxicité aiguë par voie orale : donnée non disponible  
: Estimation de la toxicité aiguë: 1.190 mg/kg, Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par inhalation : donnée non disponible  
: Estimation de la toxicité aiguë: 3,57 mg/l, poussières/brouillard, Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : donnée non disponible
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : donnée non disponible
- Information supplémentaire : donnée non disponible

##### Composants:

frites, produits chimiques (contient plomb, cadmium) :

Toxicité aiguë par voie orale : DL50: &gt; 2.000 mg/kg, rat

### 12. Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

##### Produit:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

11 886-D		DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG	
Spécification du produit	RS_FP_300406	Date de révision	16.11.2012
Version	1.0	Date d'impression	28.02.2013
Numéro de la matière	1060860	Page	Page 10 of 14

#### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

#### Composants:

##### **frittes, produits chimiques (contient plomb, cadmium) :**

Toxicité pour le poisson : CL50: > 1.000 mg/l, 96 h, Poisson

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques. : CE50: > 100 mg/l, 48 h, Daphnie

Toxicité pour les algues : CI50: > 1.000 mg/l, 72 h, algues

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

##### Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

##### Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

##### Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux : donnée non disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

##### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT).

#### 12.6 Autres effets néfastes

##### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>11 886-D</b>		<b>DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300406</b>	Date de révision	<b>16.11.2012</b>
Version	<b>1.0</b>	Date d'impression	<b>28.02.2013</b>
Numéro de la matière	<b>1060860</b>	Page	Page 11 of 14

### 13. Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés.  
Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
- Emballages contaminés : Vider les restes.  
Eliminer comme produit non utilisé.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.

### 14. Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

- ADR : 3077  
IMDG : 3077  
IATA : 3077

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (frites, produits chimiques (contient plomb, cadmium))
- IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (frites, produits chimiques (contient plomb, cadmium))
- IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (frites, produits chimiques (contient plomb, cadmium), Mixture)

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

- ADR : 9  
IMDG : 9  
IATA : 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

- ADR
- Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M7  
Numéro d'identification du danger : 90
- Étiquettes : 9  
Code de restriction en : (E), Marchandise emballée, Transport par conteneurs

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>11 886-D</b>		<b>DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300406</b>	Date de révision	<b>16.11.2012</b>
Version	<b>1.0</b>	Date d'impression	<b>28.02.2013</b>
Numéro de la matière	<b>1060860</b>	Page	Page 12 of 14

tunnels

**IMDG**

Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : 9  
 No EMS Numéro : F-A, S-F

**IATA**

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 956  
 Groupe d'emballage : III  
 Étiquettes : 9

**14.5 Dangers pour l'environnement****ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

**IMDG**

Polluant marin : oui

**IATA**

Dangereux pour l'environnement : oui

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Pas d'information disponible.

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Type de bateau : N/A  
 Catégorie de pollution : N/A

**15. Informations réglementaires****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

EU SVHC - Liste de Substances Extrêmement Préoccupantes Candidates à la Procédure d'Autorisation : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées) : 96/82/EC Mise à jour: 2003  
 Dangereux pour l'environnement 9a  
 Quantité 1: 100 t  
 Quantité 2: 200 t

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>11 886-D</b>		<b>DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300406</b>	Date de révision	<b>16.11.2012</b>
Version	<b>1.0</b>	Date d'impression	<b>28.02.2013</b>
Numéro de la matière	<b>1060860</b>	Page	Page 13 of 14

Maladies Professionnelles : N/A: non applicable  
(R. 461-3 du code de la sécurité sociale, France)  
Autres réglementations : Respecter les restrictions d'activité destinées à protéger des substances dangereuses au sens de l'ordonnance relative aux directives de protection des mères et de la loi sur la protection des jeunes travailleurs.

**État actuel de notification**

REACH : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
CH INV : La formulation contient des substances listées dans l'Inventaire Suisse  
US.TSCA : Dans l'inventaire TSCA  
DSL : Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS.  
AICS : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
NZIoC : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
ENCS : N'est pas inscrit dans l'inventaire  
ISHL : N'est pas inscrit dans l'inventaire  
KECI : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
PICCS : Listé ou en conformité avec l'inventaire  
IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**  
non applicable**16. Autres informations****Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3**

R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.  
R33 Danger d'effets cumulatifs.  
R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.  
R62 Risque possible d'altération de la fertilité.

**Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.**

H302 Nocif en cas d'ingestion.  
H332 Nocif par inhalation.  
H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport,

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

<b>11 886-D</b>		<b>DSDC 11 886-D Deco Color DRM2.5KG</b>	
Spécification du produit	<b>RS_FP_300406</b>	Date de révision	<b>16.11.2012</b>
Version	<b>1.0</b>	Date d'impression	<b>28.02.2013</b>
Numéro de la matière	<b>1060860</b>	Page	Page 14 of 14

---

distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.